



Relevé de décisions de l'Assemblée Générale réunie en urgence le 27 juin 2022

L'Assemblée Générale s'est tenue en présentiel et en visioconférence.

Etaient convoqués :

- MM. les Présidents des Clubs de Betclic Elite et de Pro B ;
- MM. les Personnalités qualifiées de la LNB ;
- MM. les Représentants de la FFBB ;
- M. le Représentant des Entraîneurs des clubs de la LNB (SCB) ;
- M. le Représentant des Médecins des Clubs de Betclic Élite et de PRO B ;
- M. le Représentant des Arbitres (SNAB) ;
- M. le Représentant des Joueurs Professionnels des clubs de la LNB (SNB) ;

▪ Etaient présents : Betclic Elite

JL BOURG BASKET
CHAMPAGNE BASKET
CHOLET BASKET
JDA DIJON BASKET
FOS PROVENCE BASKET
BCM GRAVELINES DUNKERQUE
LE MANS SARTHE BASKET
PARIS BASKETBALL
ESSM LE PORTEL
LIMOGES CSP
LDLC ASVEL
AS MONACO BASKET
NANTERRE 92 SAS
ORLEANS LOIRET BASKET
METROPOLITANS 92
E.B PAU-LACQ-ORTHEZ
STRASBOURG IG

Représentés par :

Didier LAMY (P)
Michel GOBILLOT
Jérôme MERIGNAC
Gaetan MARTEIL (P)
William RAFFA
Christian DEVOS
Christophe LE BOUILLE
David KAHN
Yann RIVOAL
Yves MARTINEZ
Gaetan MULLER
Paul MASSERON (P)
Frédéric DONNADIEU
Olivier ROUET
Alain BOUVARD
David BONNEMASON-CARRERE
Martial BELLON

17 clubs présents ou représentés, soit **34** voix pour les votes.

Était absent excusé : CHORALE DE ROANNE

▪ Étaient présents : Pro B

ALLIANCE SPORT ALSACE
AIX MAURIENNE SAVOIE BASKET
ANTIBES SHARKS
ADA BLOIS BASKET 41
ASC DENAIN VOLTAIRE P.H
BOULAZAC BASKET DORDOGNE
ELAN CHALON
ALM EVREUX
LILLE METROPOLE BASKET
HERMINE DE NANTES
BELIER DE KEMPER
ROUEN METROPOLE BASKET
SAINT CHAMOND BASKET
SLUC NANCY
SAINT-QUENTIN BASKET BALL
SAINT-VALLIER BASKET DROME
JA VICHY-CLERMONT

Représentés par :

Romuald ROECKEL
Christian DEVOS (P)
Philippe BORIE (P)
Paul SEIGNOLLE
Yohan SENEZ
Laurent SERRES
Rémy DELPON (P)
Patrick ROUSSEL
Bienvenue DJOMATIN
Thierry BROCHARD
Bernard KERVAREC
Yvan GUEUDER
Roger PAOUR
Aurélien FORTIER
Laurent PRACHE
Jean-Louis BEGOT (P)
Paul SEIGNOLLE (P)

17 clubs présents ou représentés, soit 17 voix pour les votes.

Était absent excusé : TOURS METROPOLE BASKET

• Les personnalités qualifiées élues par les groupements sportifs de Betcliv *Élite et Pro B* :

Étaient présents : M. AUSSEUR
M. BERAL
M. BAUDIER
M. LEMASSON
M. RAIMBAULT
M. TORRES

Était absent excusé : M. PRIMAULT

• Les personnalités qualifiées désignées par la FFBB :

Étaient présents : M. JEHANNO
M. BARBITCH
M. SOUCHU

Nombre de personnalités qualifiées présentes à cette Assemblée : 9 soit 9 voix pour les votes.

• Les Représentants du Comité Directeur de la FFBB à l'Assemblée Générale :

Étaient présents : M. KROEMER
M. MERLIOT
M. SALMON
M. DIA

Nombre de membres de la FFBB présents à cette Assemblée : **4 soit 8 voix pour les votes.**

- **Le représentant des entraîneurs :**

Était présent : **M. RUIZ**

- **Le représentant des joueurs :**

Était présent : **M. SY**

- **Le représentant des arbitres :**

Était présent : **M. KERISIT**

- **Le représentant des médecins de clubs :**

Était présent : **M. RESTOUT (représenté par M. BERAL)**

Nombre d'autres représentants présents à cette Assemblée : **4 soit 4 voix pour les votes.**

- **Assistaient à la réunion :**

M. Jean-Pierre SIUTAT

Président FFBB

M. Michel MIMRAN

Directeur Général LNB

En application de l'article 7 des statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si, au moins, la moitié des membres qui la composent, totalisant 50% du nombre total des voix, est présente ou représentée.

51 membres sur 54, représentant 72 voix sur 76 sont présents ou représentés.

L'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

Relevé de Décisions

Résolution n°1 : Adoption des principes directeurs et stratégiques à faire figurer dans la convention de subdélégation 2023/2025

L'Assemblée Générale réunie le 27 juin 2022 adopte, dans la continuité des orientations figurant dans la convention de délégation 2018/2021, les principes directeurs et stratégiques suivants :

- Maintien et mise en œuvre des éléments clefs du plan stratégique validé par la LNB en 2018 (passage de 18 à 16 clubs en 1ère division à compter du 1er juillet 2024 impliquant 3 descentes de 1e en 2e division masculine professionnelle et 1 montée de 2e en 1e division au terme de la saison sportive 2023/2024 et application du cahier des charges minimal en matière de structuration interne conditionnant le reversement d'une partie des droits fixes à partir du 1er juillet 2024)

- Conclusion d'un projet de formation pour le secteur professionnel masculin au 1^{er} juillet 2023, en cohérence avec le Projet de Performance Fédéral, pour une application au plus tard au 1er juillet 2024,

- Conclusion d'un projet au 1er juillet 2023 améliorant l'identité française des championnats pour une application au 1er juillet 2024,

- Conclusion d'une étude de faisabilité conjointe (FFBB-LNB) quant à la création d'une société commerciale, au niveau de la LNB, pour la commercialisation et la gestion des droits d'exploitation des manifestations ou compétitions sportives conformément à l'article L. 333-1 du code du sport.

Ces principes directeurs et stratégiques devront impérativement être repris dans la nouvelle convention de subdélégation FFBB/LNB négociée pour la période 2023/2025.

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 51 membres

Voix totales : 72

Voix exprimées : 62

Pour : 48 voix

Contre : 14 voix

Abstention : 8 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

Résolution n°2 – Prorogation de la convention de délégation FFBB / LNB jusqu'au 31 décembre 2022

En remplacement de la résolution n°2 votée lors de l'Assemblée Générale du 31 mai 2022 (prorogation de la convention FFBB/LNB jusqu'au 30 juin 2023), l'Assemblée Générale réunie le 27 juin 2022 décide que la convention de délégation liant actuellement la FFBB et la LNB est prorogée jusqu'au 31 décembre 2022 afin de permettre la négociation de la nouvelle convention régissant les relations avec la Fédération et sous réserve d'une validation ministérielle.

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 51 membres

Voix totales : 72

Voix exprimées : 63

Pour : 63 voix

Contre : 0 voix

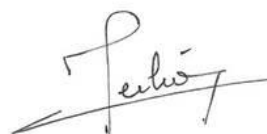
Abstention : 9 voix

La résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

*



**Le Président
M. Alain BERAL**



**Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT**